Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 16 / Budget Ville 2009
- Décision modificative n° 2

Le conseil est appelé à se prononcer sur la décision modificative au compte principal 2009 telle que proposée ci-dessous :

…/…

Mairie des Avirons

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 65 – Autres charges de gestion		- 49 803
• Art.654 – Fonction 0201 – Pertes sur créances irrécouvrables		+ 2 690
• Art. 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations		- 52 493
Dont :		
F. 314 – Subvention SSA	- 55 000	
F. 212 – Subvention FEDAR	+ 2 507	

Chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 49 803
• Art. 6042 – F.024 – Achats de prestations de services	+ 47 203
• Art. 6135 – F. 024 - Locations mobilières	+ 1 800
• Art.6232 – F.024 – Fêtes et cérémonies	+ 800

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	- 1 100
• Art. 2315 – F.822 – Inst./Mat./Out. Technique	- 1 100

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	+ 1 100
•Art. 275 – F. 641 – Dépôts et cautionnements versés	+ 1 100

Le conseil municipal est invité à se prononcer :

=> Sur le niveau de vote (par chapitre ou par article)
=> Sur la décision modificative
=> Sur l'article spécialisé 6574.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

▪ Autorise l'exécution au niveau du chapitre

▪ Approuve la **décision modificative n° 2 du Budget Ville 2009**, telle que présentée, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement
.
▪ Sur l'article spécialisé 6574, adopte la répartition proposée, soit :
. F. 314 – Subvention SSA - 55 000
. F. 212 – Subvention FEDAR + 2 507

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

Mairie des Avirons